

dath

Strong n°01882

Prononciation [dawth]

Définition

1. décret, loi
 1. un décret (du roi)
 2. loi
 3. loi (de Dieu)

Étymologie

< דַּת - דָּת

correspondant à [dath 01881](#)

Nature du mot

Nom féminin

Voir aussi

Voir définition [dath 01881](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2021 - www.topchretien.com